

**Actes de violence dans les établissements  
publics genevois d'enseignement  
recensés dans SIGNA  
Année scolaire 2008-2009**

---



**Dominique Gros  
Hugo Baillon  
Gabriel Charmillot**

**Août 2009**



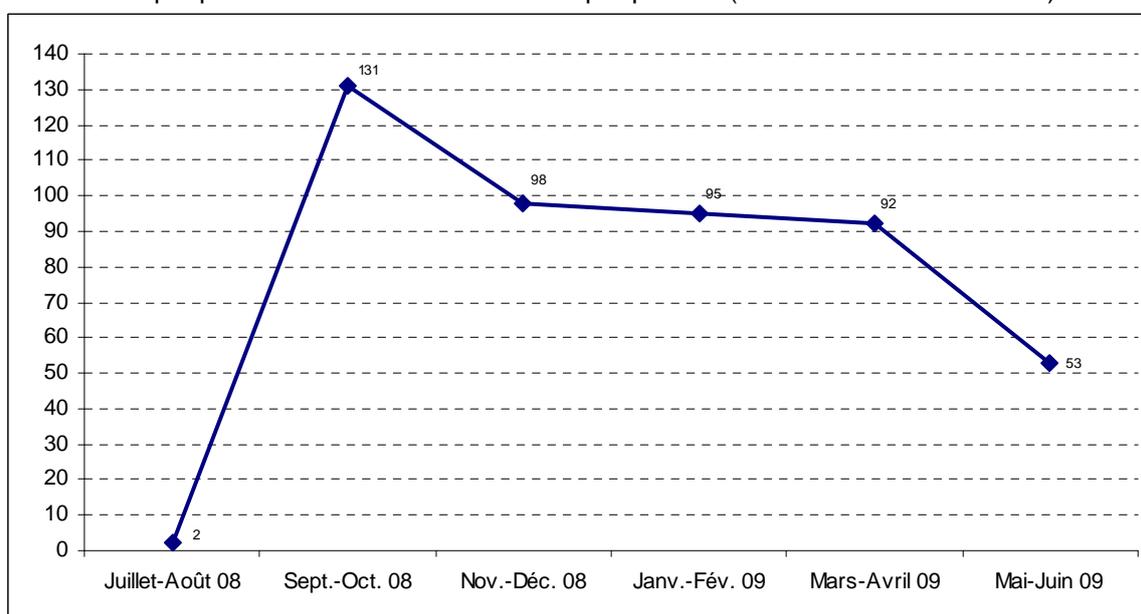
## Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA, année scolaire 2008-2009

### RÉSULTATS

#### Résultats globaux

Pour l'ensemble des établissements publics d'enseignement des niveaux primaire, secondaire I et secondaire II, 471 actes<sup>1</sup> ont été enregistrés dans SIGNA pour l'année scolaire 2008-2009. Il y a évidemment très peu d'actes enregistrés en juillet et août, pendant les vacances. Durant l'année scolaire proprement dite, nous observons que le nombre des actes de violence recensés a été d'abord élevé, puis s'est stabilisé entre novembre et avril, avant de décroître les deux derniers mois (graphique 1).

Graphique 1 : nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2008-2009)



Les atteintes à autrui constituent la majeure partie des signalements, les atteintes aux biens en représentant quant à elles un peu moins d'un tiers (tableau 1)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dans SIGNA ne sont recensés que les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

<sup>2</sup> Contenu des 4 catégories :

*Atteintes à autrui* : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.

*Atteintes à la sécurité* : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.

*Atteintes aux biens* : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.

*Autres faits* : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafic divers ; autres faits graves.

Tableau 1 : fréquences par catégories d'atteintes

<b>Catégories</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Atteintes à autrui	276	58.6
Atteintes aux biens	140	29.7
Atteintes à la sécurité	37	7.9
Autres faits	18	3.8
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>100.0</b>

Les atteintes à autrui sont principalement des violences physiques sans arme (123 cas) et des insultes graves (90 cas) qui, à elles seules, représentent un peu moins de la moitié (45.2%) du total des faits enregistrés, toutes atteintes confondues. Les autres formes d'atteintes à autrui enregistrées - menaces graves, bizutage, violences physiques avec arme, violences physiques à caractère sexuel, racket ou extorsion de fonds - sont nettement moins fréquentes (tableau 2). Les atteintes aux biens concernent surtout des tentatives de vol ou vols (60 cas) et des dommages au matériel et aux locaux (57 cas), dans une moindre mesure des tags (16 cas signalés). Enfin, les atteintes à la sécurité se concrétisent principalement par des tentatives d'incendie ou des incendies (12 cas) et par des intrusions de personnes étrangères aux établissements (11 cas).

Tableau 2 : fréquences par actes

<b>Actes</b>	<b>Nombre total (%)</b>
Violences physiques sans arme	123 (26.1)
Insultes graves	90 (19.1)
Tentative de vol ou vol	60 (12.7)
Dommages au matériel ou aux locaux	57 (12.1)
Menaces graves	33 (7.0)
Tags	16 (3.4)
Tentative d'incendie ou incendie	12 (2.6)
Jet de pierres ou projectiles	12 (2.6)
Intrusion de personnes étr. à l'établissement	11 (2.3)
Bizutage	10 (2.1)
Autres faits graves	10 (2.1)
Violences physiques avec arme	9 (1.9)
Violences physiques à caract. sexuel	8 (1.7)
Dommages aux biens personnels	7 (1.5)
Tentative de suicide ou suicide	4 (0.9)
Racket ou tentative, extorsion de fonds	3 (0.6)
Trafic de produits psychotropes	3 (0.6)
Port d'arme	2 (0.4)
Trafic de divers autres produits	1 (0.2)
<b>Total</b>	<b>471 (100.0)</b>

Le relevé détaillé montre qu'aucun cas de fausse alarme, ni de port d'arme n'a été signalé. Il ressort en outre de ce tableau que les faits les plus graves ou les plus traumatisants sont parmi ceux qui sont le plus rarement enregistrés.

Pour donner une meilleure idée de la signification de cet ensemble d'actes recensés, il est possible de le traduire en un taux d'exposition des élèves ( $t_e$ )<sup>3</sup>, c'est-à-dire en une probabilité pour un élève de l'enseignement public genevois d'avoir été exposé pendant une année scolaire à un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, il convient de rapporter le nombre d'actes

<sup>3</sup> Ce taux est calculé en prenant pour référence le nombre d'élèves enregistrés dans la base de données scolaires au 31 décembre de l'année scolaire considérée qui fréquentaient les établissements participant à SIGNA.

enregistrés pendant une année scolaire ( $n_s$ ) au nombre d'élèves ( $n_e$ ) fréquentant les établissements des trois niveaux d'enseignement qui participent au relevé<sup>4</sup> :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 471 / 63'265 = 0.7\%.$$

Autrement dit, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 31 juin 2009 dans l'ensemble des écoles primaires, des collèges du cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement secondaire II, 7 élèves sur 1'000 ont été confrontés à l'une ou l'autre forme de violence en milieu scolaire.

Les auteurs des faits de violence en milieu scolaire sont d'abord des élèves (presque les deux tiers des cas leur sont attribuables), mais un acte sur dix a été commis par des personnes extérieures à l'établissement et pour un cinquième des actes recensés l'auteur n'est pas connu (tableau 3). Les auteurs d'actes de violence sont très majoritairement de genre masculin (59%), dans environ un cas sur sept de genre féminin (13.8%), les autres cas n'étant pas renseignés (27.2%).

Tableau 3 : fréquences par catégories d'auteurs des actes

<b>Catégorie d'auteurs</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Élèves	305	64.8
Inconnu	95	20.2
Personnes extérieures	47	9.9
Famille d'élève	22	4.7
Personnel scolaire	2	0.4
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>100.0</b>

Pour ce qui est des victimes, lorsqu'il s'agit de personnes ce sont d'abord des élèves, mais aussi, dans plus d'un cas sur quatre, des membres du personnel scolaire (enseignant-e-s, personnel administratif et technique, direction, etc.) comme le montre le tableau 4. Les victimes sont un peu plus souvent de genre masculin (40.6%) que féminin (31.8%) ; pour le reste l'information manque ou n'est pas pertinente.

Tableau 4 : fréquences par catégories de victimes des actes

<b>Catégorie de victimes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Élèves	216	45.8
Personnel scolaire	130	27.6
Sans objet	76	16.1
Autres	22	4.6
Personnes extérieures	14	3.0
Inconnu	13	2.8
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>100.0</b>

En ce qui concerne les suites données aux actes recensés, 1.5% ont été signalés à la justice, 6.4% à un service de l'Office de la jeunesse et 35.7% à la police. Des plaintes ont été déposées par des établissements dans un cas sur cinq, par des familles dans 15.9% des cas et par du personnel scolaire dans 11% des cas. Par ailleurs, 73.0% des actes donnent lieu à un suivi interne, principalement au niveau de l'établissement, plus rarement à celui de la direction générale du niveau d'enseignement concerné (5.9%) et très exceptionnellement à celui du Conseiller d'Etat en charge du DIP (2 cas pour l'année 2008-2009).

<sup>4</sup> Établissements de l'enseignement enfantin et primaire (EP), du cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire post-obligatoire (PO), centres et institutions de l'enseignement spécialisé non inclus.

## Résultats par niveau d'enseignement

La fréquence des actes recensés révèle qu'en 2008-2009 c'est dans l'enseignement primaire qu'a été signalé le plus grand nombre d'événements, alors que c'est dans l'enseignement postobligatoire que l'on en a relevé le moins (tableau 5).

Tableau 5 : fréquences par niveau d'enseignement

<b>Niveau d'enseignement</b>	<b>Nombre</b>	<b>Pourcentage</b>
Enseignement primaire	190	40.3
Cycle d'orientation	153	32.5
Enseignement postobligatoire	128	27.2
<b>Total</b>	<b>471</b>	<b>100.0</b>

Nous observons dans les trois niveaux d'enseignement le même classement des atteintes par catégorie : les atteintes à autrui viennent en tête et représentent entre une petite moitié et les trois quarts des cas, elles sont suivies par les atteintes aux biens dont l'importance varie fortement selon le niveau d'enseignement, les atteintes à la sécurité et les autres faits étant plus rares (tableau 6).

Tableau 6 : distribution des actes par catégorie d'atteintes et par niveau d'enseignement

	<b>Atteintes à autrui</b>	<b>Atteintes aux biens</b>	<b>Atteintes à la sécurité</b>	<b>Autres faits</b>
EP N (%)	102 (53.7)	56 (29.4)	19 (10.0)	13 (6.9)
CO N (%)	116 (75.8)	23 (15.0)	12 (7.8)	2 (1.3)
PO N (%)	58 (45.3)	61 (47.7)	6 (4.7)	3 (2.4)

Au-delà de cette similarité, il y a tout de même des différences d'intensité. Dans l'enseignement primaire et encore plus au cycle d'orientation les atteintes à autrui prédominent nettement, alors que dans l'enseignement secondaire II, ce sont les atteintes aux biens qui sont les plus nombreuses (tableau 7).

Tableau 7 : fréquences des actes par niveau d'enseignement

<b>Actes</b>	<b>EP</b>	<b>CO</b>	<b>PO</b>
Violences physiques sans arme	53	46	24
Insultes graves	27	41	22
Tentative de vol ou vol	8	9	43
Dommages au matériel ou aux locaux	34	10	13
Menaces graves	14	15	4
Tags	11	4	1
Jet de pierres ou projectiles	10	2	0
Tentative d'incendie ou incendie	2	7	3
Intrusion de personnes étr. à l'établissement	6	3	2
Bizutage	4	6	0
Autres faits graves	7	2	1
Violences physiques avec arme	1	4	4
Violences physiques à caract. sexuel	2	3	3
Dommages aux biens personnels	3	0	4
Tentative de suicide ou suicide	3	0	1
Racket ou tentative, extorsion de fonds	1	1	1
Trafic de produits psychotropes	2	0	1
Port d'arme	1	0	1
Trafics divers	1	0	0
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>153</b>	<b>128</b>

Les différences de population scolarisée (notamment en termes d'âge) et de contraintes institutionnelles entre les trois niveaux d'enseignement jouent vraisemblablement un rôle dans cette différenciation.

Pour ce qui est de l'identité des victimes des faits de violence scolaire, les élèves sont proportionnellement les plus nombreux dans les trois niveaux d'enseignement (enseignement primaire : 44.7%; cycle d'orientation : 43.2%, enseignement postobligatoire : 50.7%). Pour ce qui est des victimes faisant partie du personnel de l'établissement, elles sont relativement plus nombreuses au cycle d'orientation (39.9%) que dans l'enseignement secondaire II (23.4%) et dans l'enseignement primaire (20.0%).

Dans les trois niveaux d'enseignement, il y a un peu plus de victimes de genre masculin que de genre féminin.

Quant aux auteurs des actes ce sont, dans tous les niveaux d'enseignement, surtout des élèves (56.9% au primaire, 83.6% au cycle d'orientation et 53.9% au secondaire II). Lorsque les auteurs ne sont pas connus, cela concerne majoritairement des atteintes aux biens.

### **Comparaison entre les deux dernières années scolaires**

Durant l'année scolaire 2008-2009, ce sont au total 133 événements de plus que l'année précédente qui ont été enregistrés dans SIGNA (tableau 8).

Tableau 8 : fréquences par niveau d'enseignement

<b>Niveau d'enseignement</b>	<b>2007-2008</b> <i>N (%)</i>	<b>2008-2009</b> <i>N (%)</i>
Enseignement primaire	114 (33.7)	190 (40.3)
Cycle d'orientation	125 (37.0)	153 (32.5)
Enseignement postobligatoire	99 (29.3)	128 (27.2)
<b>Total</b>	<b>338 (100.0)</b>	<b>471 (100.0)</b>

C'est dans l'enseignement primaire que l'augmentation apparaît comme la plus marquée. Une certaine prudence s'impose cependant quant à l'interprétation de ces données, qui peuvent tout aussi bien rendre compte d'un accroissement des faits de violence en milieu scolaire que d'un renforcement du réflexe de signalement. En effet, entre les deux années considérées, l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement primaire ont été profondément modifiés et cela a eu une incidence directe sur SIGNA. En 2007-2008, pour des raisons informatiques, les événements ne pouvaient être directement enregistrés dans les écoles, ils devaient être transmis par celles-ci à l'inspecteur ou l'inspectrice de circonscription qui était la seule personne pouvant renseigner SIGNA. Depuis la rentrée scolaire 2008, les 164 écoles de l'enseignement primaire ont été regroupées en 91 établissements ayant à leur tête un directeur ou une directrice. Ces directions d'établissement peuvent renseigner SIGNA directement. Désormais, dans l'enseignement primaire le processus de recensement des faits de violence est similaire à celui qui est en vigueur depuis 2007 au Cycle d'orientation et dans l'enseignement postobligatoire, il se passe dans l'établissement et sous la responsabilité d'une seule personne.

Les atteintes à autrui constituent toujours la majorité des cas recensés, mais c'est dans le domaine des atteintes aux biens qu'a été enregistrée la plus forte croissance des signalements entre les deux années puisque le nombre de cas a presque doublé (tableau 9).

Tableau 9 : Fréquences par catégories d'atteintes (années scolaires 2007-2008 et 2008-2009)

<b>Catégories</b>	<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>
	<i>N (%)</i>	<i>N (%)</i>
Atteintes à autrui	224 (66.3)	276 (58.6)
Atteintes aux biens	79 (23.4)	140 (29.7)
Atteintes à la sécurité	23 (6.8)	37 (7.9)
Autres faits	12 (3.6)	18 (3.8)
<b>Total</b>	<b>338 (100.0)</b>	<b>471 (100.0)</b>

En ce qui concerne, les auteurs des faits de violence signalés, les résultats 2008-2009 présentent la même structure que ceux de 2007-2008. On constate cependant des variations des taux : à la baisse pour les élèves (76.3% en 2007, 64.8% en 2008, le nombre de cas étant passé de 258 à 305), à la hausse pour les catégories "personnes extérieures" (de 4.1% en 2007 à 9.9% en 2008, le nombre de cas imputés à des personnes extérieures aux établissements a triplé) et "famille d'élève" (de 0.9% en 2007 à 4.7% en 2008, l'implication des familles d'élèves a été multipliée par 7).

Du côté des victimes aucun changement n'est à relever entre les deux années scolaires, la structure et les valeurs relatives des résultats s'avèrent très proches.

### **Commentaires conclusifs**

SIGNA n'a servi que pendant deux années scolaires complètes, il convient donc d'être encore prudent dans l'utilisation des données et résultats.

Il semblerait que le réflexe de signalement s'implante bien, puisque globalement le taux d'établissements répondants est de 86.3%. Ceci devrait donner confiance dans la qualité des données. Il y a cependant des résultats qui paraissent surprenants et qui interpellent comme, pour donner un seul exemple, le nombre très élevé de cas enregistrés durant la période septembre-octobre 2008 comparativement à la même période de l'année précédente ou par rapport aux autres périodes de l'année 2008-2009.

Ce qui paraît assez probable, c'est que les changements organisationnels intervenus dans l'enseignement primaire ont eu un impact et certaines évolutions constatées dans les résultats paraissent, référées à ceux-ci, logiques :

- l'augmentation du nombre des événements enregistrés par les établissements du primaire fait que c'est désormais le niveau d'enseignement qui en signale le plus, ce qui semble cohérent étant donné l'importance de ses effectifs ;
- cet accroissement est vraisemblablement aussi attribuable à la suppression du niveau supplémentaire qui intervenait dans le processus de signalement et qui avait sans doute un effet de filtrage ;
- l'évolution globale des taux des différentes catégories d'atteintes est en partie imputable à l'enseignement primaire ; elle semble confirmer que les actes de violence les plus durs et les plus traumatisants restent tout à fait exceptionnels à Genève.

L'augmentation de événements recensés ne doit pourtant pas être minimisée, car si elle concerne des actes mineurs, cela ne signifie pas que son impact est faible. De nombreux travaux ont montré que la multiplication des faits de violence peu graves et des incivilités peut nettement péjorer le climat d'établissement et créer ainsi des conditions de travail et d'apprentissage défavorables.



